



Politique de confidentialité

Groupe Emil Frey (Suisse)



Sommaire

1	Objectif et principe	3
2	Signification.....	3
3	Bases juridiques.....	3
4	Termes	3
5	Champ d'application.....	3
6	Traitement de données à caractère personnel.....	3
7	Organisation.....	4
8	Contrôle et rapports	4
9	Dérogations / Procédure en l'absence de dispositions spécifiques	5



Remarques préliminaires

Pour des raisons de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée pour la désignation de personnes physiques des deux sexes. La forme féminine est cependant toujours incluse.

1 Objectif et principe

La présente politique de confidentialité vise la protection de la vie privée (Cst. 13) ainsi que de la personnalité (CC 28) de tous les collaborateurs, clients, candidats à un emploi, partenaires et fournisseurs desquels les sociétés et les entités opérationnelles d'Emil Frey Holding SA avec siège en Suisse traitent les données personnelles.

Le traitement abusif des données et les violations des droits de la personnalité doivent être empêchés sans réserve.

2 Signification

La présente politique de confidentialité pour la Suisse est subordonnée à la politique de confidentialité pour l'ensemble du Groupe Emil Frey (Global Privacy Policy), qui définit les dispositions de protection des données à caractère personnel pour Emil Frey Holding SA et toutes ses sociétés affiliées. La politique de confidentialité pour l'ensemble du Groupe Emil Frey est notamment basée sur le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

3 Bases juridiques

La présente politique de confidentialité est basée sur la loi fédérale sur la protection des données du 19 juin 1992 (LPD, RS 235.1) et sur l'ordonnance du 14 juin 1993 relative à la loi fédérale sur la protection des données (OLPD, RS 235.11).

4 Termes

Divers termes sont définis dans l'annexe de la présente politique de confidentialité.

5 Champ d'application

La présente politique de confidentialité s'applique aux sociétés du Groupe Emil Frey (Suisse) qui ne sont pas soumises au RGPD. Elle s'applique à tous les collaborateurs qui ont accès à des données à caractère personnel dans l'exercice de leurs fonctions professionnelles et qui peuvent également les traiter.

6 Traitement de données à caractère personnel

La politique de confidentialité qui prévaut sur l'ensemble du Groupe Emil Frey (Global Privacy Policy) définit les dispositions pour le traitement de données à caractère personnel. Ces dispositions s'appliquent également à toutes les sociétés du Groupe exclusivement soumises à la législation suisse, même si cette politique de confidentialité générale de l'ensemble du Groupe Emil Frey ne fait référence qu'à la législation de l'UE. Les instructions pour les sociétés du Groupe, exclusivement soumises à la législation suisse, peuvent toutefois être contraires aux dispositions de la politique de confidentialité pour l'ensemble du Groupe Emil Frey, étant donné qu'il existe des différences entre la législation suisse et celle de l'UE. Dans ces cas, les instructions qui sont uniquement, mais néanmoins, conformes à la législation suisse priment.



7 Organisation

Les responsabilités et les rôles concernant la mise en œuvre des exigences relatives à la protection des données sont définis dans la politique de confidentialité qui prévaut sur l'ensemble du Groupe Emil Frey. Les responsabilités et les rôles de chacun sont précisés ci-dessous.

7.1 Direction générale

La responsabilité principale pour la protection des données à caractère personnel traitées incombe toujours à la Direction.

7.2 Délégué à la protection des données

Le délégué à la protection des données est une entité interne indépendante de la Direction.

Dans la mise en œuvre et le respect des exigences relatives à la protection des données, il apporte le soutien nécessaire, contrôle le respect des dispositions relatives à la protection des données par des moyens appropriés et tient un registre de traitement qui doit être respecté par toutes les entreprises/entités.

7.3 Coordinateur à la protection des données

Les coordinateurs à la protection des données des différentes entreprises/entités sont les interlocuteurs pour les collaborateurs sur place.

Ils soutiennent également le délégué à la protection des données du Groupe Emil Frey (Suisse) dans ses tâches et ses fonctions. Ils veillent notamment au respect sur place des exigences en matière de protection des données.

7.4 IT

Le service informatique est responsable de la mise en œuvre technique des mesures de sécurité et de protection des données. Il soutient notamment les personnes responsables de l'application et du système. Il travaille en étroite collaboration avec le délégué à la protection des données pour vérifier la conformité des mesures. Il évalue les risques, les incidents et les quasi-incidents qui pourraient mettre en danger la protection des données.

7.5 Collaborateurs

Tous les collaborateurs du Groupe Emil Frey (Suisse) sont responsables et tenus de traiter les données à caractère personnel conformément aux dispositions internes et requises par la loi. Une attention critique et un comportement responsable sont essentiels.

Tous les collaborateurs sont régulièrement sensibilisés et formés en ce qui concerne leur responsabilité en matière de protection des données conformément à leur fonction.

8 Contrôle et rapports

Le délégué à la protection des données est responsable de réaliser régulièrement des audits internes. L'objectif de l'audit consiste à assurer au niveau de l'entreprise le respect des dispositions internes et externes relatives à la protection des données.

Des rapports réguliers garantissent que la Direction est informée par le délégué à la protection des données des risques en matière de protection des données, des déficits identifiés et des mesures prises.



9 Dérogations / Procédure en l'absence de dispositions spécifiques

Des dérogations à la politique de confidentialité sont possibles dans des cas exceptionnels justifiés. Elles doivent toutefois être approuvées par écrit par le délégué à la protection des données.

En l'absence de dispositions relatives à la protection des données pour un domaine spécifique du traitement des données, le délégué à la protection des données doit être contacté immédiatement.

Zurich, le 1^{er} juillet 2020

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Guerry".

Marcel Guerry
CEO Groupe Emil Frey (Suisse)

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gugler".

Dr. Thomas Gugler
Corporate Secretary/
Délégué à la protection des données



Annexe : Abréviations et termes

Abréviations

CC	Code civil
CE	Communauté européenne
Cst.	Constitution fédérale
LPD	Loi sur la protection des données (Suisse)
OLPD	Ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection des données (Suisse)
RGPD	Règlement général sur la protection des données (UE)
RS	Recueil systématique du droit
UE	Union européenne

Termes

Données à caractère personnel	Les données à caractère personnel sont des informations sur une personne physique identifiée ou identifiable.
Traitement des données à caractère personnel	Le traitement des données à caractère personnel comprend tout traitement de données à caractère personnel, quels que soient les moyens et procédures utilisés, tels que collecte, sauvegarde, utilisation, modification, communication, archivage, suppression ou destruction des données.
Activité de traitement	Une activité de traitement est un processus au cours duquel des données à caractère personnel sont traitées.
Registre des activités de traitement	Le registre des activités de traitement comprend tous les processus dans le cadre desquels des données à caractère personnel sont enregistrées, traitées, transmises ou supprimées.